



Syndicat Intercommunal d'Assainissement  
de la Région de Neauphle-le-Château  
3, route de Septeuil - BP 57 –  
78640 Villiers-Saint-Frédéric  
Tél. : 01 34 89 47 44 – Fax : 01 34 89 35 46

\*\*\*\*\*

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 05 FEVRIER 2015 à 18 h 00

Les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Claude MANCEAU,

Etaient présents : M. DURAND, Mme GONTHIER, MM. NOEL, GARDERA Vice-Présidents, Mme DAPOIGNY, M. LE NAGARD, Mme CHANCEL, MM. LE FOLL, BUISSON, MOREAU, JOUIN, BEHERAY, DUCROCQ, Mme BURGHOFFER, MM. COLLEU, CHERRIER, LEMAITRE, RECOUSSINES, COULOMBEL.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés : MM. JULLIEN, BOË, METIVIER, Mme COURTAIS représentés respectivement par, MM. MANCEAU, NOEL, LE FOLL, JOUIN

Absents excusés : Mme LAGRAVIERE, MM. BOUCHET, BOHY, Mme VIROT, MM. STENGER, CHARLES.

Monsieur LE FOLL a été élu, Secrétaire

**Assistaient** : M. JUVANON (directeur du SIARNC)  
M. ESTIER (ingénieur SIARNC)  
Mme MAHAUD (comptable du SIARNC)  
Mme ADAM (ingénieur du SIARNC)  
M. AUMASSON (ingénieur SIARNC)  
Melle ALLAIN (secrétaire du SIARNC)

\*\*\*\*\*

### **Ordre du jour :**

- Liste des marchés conclus en 2014
- Affectation du resultat
- Budget primitif 2015
- Demande de subvention AQUEX 2015
- Adhésion au groupement de commandes electricité du SEY
- Indemnités du receveur de la Trésorerie de Neauphle
- Avis sur le projet de révision du SAGE de la Mauldre
- Questions et Points Divers

Le Compte rendu de la séance du 11 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.



## 1. LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2014

La liste des marchés conclus au cours de l'année précédente doit être publiée au plus tard au 31 mars de l'année en cours (article 133 du Code des marchés publics). Il est proposé au Comité Syndical de prendre acte par délibération de cette liste.

### SIARNC

liste des marchés conclus en 2014  
en application de l'Article 133 du code des marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX				
MARCHES DE 20 000 à 89 999 EUROS HT				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
---	---	---	---	---
MARCHES DE 90 000 à 5 186 000 EUROS HT				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
Construction station St Germain de la Grange	25/07/2014	MSE	94 417	3 221 272,25
Refecton toiture batiments techniques Station épuration Villiers SF	07/07/2014	FACE	35 301	76 468,00
MARCHES SERVICES				
MARCHES DE 20 000 à 89 999 EUROS HT				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
Etude pré-opérationnelle de restructuration STEP VSF 2014	11/07/2014	ARTELIA	94 742	29 595,00 €
Gestion du plan d'épandage des boues SIARNC	16/12/2014	SEDE	62 003	32 378,00 €
MARCHES DE 90 000 à 206 999 EUROS HT				
INDICATIONS OBLIGATOIRES				Montant HT
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	
---	---	---	---	---
MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus				
INDICATIONS OBLIGATOIRES				Montant HT
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	
---	---	---	---	---
MARCHES DE FOURNITURES				
MARCHES DE 20 000 à 89 999 EUROS HT				
INDICATIONS OBLIGATOIRES				Montant HT
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	
Fourniture de produits de traitement stations d'épuration	21/03/2014	Lot 1 - Quaron	77 871	55 440,00 €
	21/03/2014	Lot 2 - Kemira	67 630	78 100,00 €
	21/03/2014	Lot 3 - Quaron	77 871	13 940,00 €
	21/03/2014	Lot 4 - SNF	42 163	37 044,00 €
MARCHES DE 90 000 à 206 999 EUROS HT				
INDICATIONS OBLIGATOIRES				Montant HT
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	
---	---	---	---	---
MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus				
INDICATIONS OBLIGATOIRES				Montant HT
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	
---	---	---	---	---

VOTE : unanimité POUR.



## 2. AFFECTATION DU RESULTAT

La section d'investissement 2014 du budget principal présente :

- Un excédent de l'année 2014 proprement dite de 363 260,37 €,
- Un déficit des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2014 de 435 310,78 €.

De ce fait, le déficit global d'investissement de l'exercice 2014, y compris reports antérieurs et restes à réaliser, s'établit à 72 050,41 €.

Il existe en conséquence un besoin de couverture du déficit de la section d'investissement 2014, par affectation du résultat de la section d'exploitation de 2014. Il est proposé d'affecter l'excédent cumulé de la section d'exploitation, soit 2 822 296,14 €,

- pour une partie, soit 72 050,41 €, au compte de recettes R 1068 « autres réserves » du chapitre « dotation, fonds divers et réserves » de la section d'investissement du BP 2015,
- pour le solde, soit 2 750 245,73€, au compte de recettes 110 « report à nouveau solde créditeur (R002) » du chapitre « excédents reportés », de la section d'exploitation du BP 2015.

Après présentation par M. JUVANON et ESTIER, M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, invite les élus à procéder à un vote. **VOTE** : unanimité POUR.

Le budget assainissement non collectif présente un solde d'investissement à l'équilibre. Il ne nécessite aucune affectation de résultat.

Après présentation par M. JUVANON et ESTIER, M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, invite les élus à procéder à un vote. **VOTE** : unanimité POUR.

Le budget Régie de Maîtrise d'œuvre, sans section d'investissement, ne nécessite aucune affectation de résultat.

Après présentation par M. JUVANON et ESTIER, M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, invite les élus à procéder à un vote. **VOTE** : unanimité POUR.

## 3. BUDGET PRIMITIF 2015

Les tendances posées lors du débat d'orientation budgétaire sont consolidées par la prise en compte des résultats définitifs de l'exécution budgétaire en 2014. Les élus disposent en séance des tableaux synthétiques des budgets du SIARNC, avec les crédits proposés par chapitre.

Les volumes financiers sont les suivants :

Pour le **budget principal** (budget 01),

- |   |                |
|---|----------------|
| - les recettes et dépenses d'exploitation sont de :                           | 5 840 198,33 € |
| - les recettes et dépenses d'investissement, y compris les restes à réaliser, |                |
| sont de :   | 6 749 113,03 € |

Après présentation du budget par M. JUVANON et ESTIER, M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, invite les élus à procéder à un vote chapitre par chapitre. **VOTE** : unanimité POUR.

Pour le budget annexe **Régie Maîtrise d'Œuvre** (budget 02),

- |   |             |
|---|-------------|
| - les recettes et dépenses d'exploitation sont de:            | 68 542,00 € |
| - Il n'existe pas de section d'investissement pour ce budget. |             |

Après présentation du budget par M. JUVANON et ESTIER, M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, invite les élus à procéder à un vote chapitre par chapitre. **VOTE** : unanimité POUR.

Pour le budget annexe **Assainissement non collectif** (budget 03),

- |   |             |
|---|-------------|
| - les recettes et dépenses d'exploitation sont de:    | 26 634,56 € |
| - les recettes et dépenses d'investissement, sont de: | 13 694,56 € |

Après présentation du budget par M. JUVANON et ESTIER, M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, invite les élus à procéder à un vote chapitre par chapitre. **VOTE** : unanimité POUR.



#### 4. DEMANDE DE SUBVENTION AQUEx 2015

L'Aide à la QUALité d'EXploitation (AQUEx) est perçue par le SIARNC sur présentation des moyens mis en œuvre dans l'exercice et le contrôle de son activité, ainsi que de la performance du système d'épuration des eaux usées.

Il est proposé au Comité Syndical de demander le renouvellement de «l'AQUEx» auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en 2015 pour l'année 2014.

**VOTE** : unanimité POUR.

#### 5. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ELECTRICITE DU SIPPERC

Les collectivités locales doivent souscrire des offres de marché pour la fourniture d'électricité avant le 31 décembre 2015 pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA.

Le SIARNC consomme de l'ordre de 1,8 GWh/an soit une facture annuelle de l'ordre de 155.000 € en 2014.

Pour respecter cette échéance et bénéficier d'une négociation groupée menée par un interlocuteur spécialisé et de proximité, il est proposé au Comité Syndical de se joindre à un groupement de commande

- Soit coordonné par le Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY).
- Soit coordonné par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPERC)

	Siège	Adhérents	Groupe ment précédent	Groupe ment en cours de constitution	Coût adhésion
<b>SEY</b>	Jouars-Pontchartrain	Pour l'électricité le SEY regroupe, au 31 décembre 2012 :  196 communes totalisant 0,98 millions d'habitants	Aucun	Proposé aux 196 communes du SEY, dont 120 communes rurales  120 à 150 GWh	1960€
<b>SIPPERC</b>	Paris	Le Sipperec est un syndicat mixte ouvert qui regroupe plus de 100 collectivités sur 7 départements d'Ile-de-France. 17 706 GWh acheminés.  5,5 millions de clients	460 adhérents  1,4TWh fournis  Accord cadre attribué  Marché subséquent en cours de consultation	50 à 100 communes  Au moins 100 GWh	600€

Faisant suite à une présentation du dossier par Monsieur JUVANON, M. le Président propose au Comité Syndical de retenir le groupement du SIPPERC, qui présente les meilleures garanties.

**VOTE** : unanimité POUR.



## 6. INDEMNITES DU RECEVEUR DE LA TRESORERIE DE NEAUPHLE

---

Aux demandes expresses de Madame le Receveur de la Trésorerie de Neauphle, il est proposé au Comité Syndical de délibérer l'indemnité de conseil pour l'exercice 2013, et ainsi que pour celle de la mandature commencée en 2014. A l'issue d'un débat, compte tenu notamment de l'absence de convention fixant les conditions de conseil du receveur, il est décidé à l'unanimité de ne pas attribuer d'indemnité pour 2013, et également de ne pas attribuer d'indemnité pour 2014 et la suite du mandat en cours.

## 7. AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU SAGE DE LA MAULDRE

---

Le projet de SAGE de la Mauldre a été adopté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) lors de son assemblée générale le 11 décembre 2012, et révisé suite à l'enquête publique menée à l'automne 2013, et qui s'est conclue par un avis défavorable du commissaire enquêteur.

L'enquête publique complémentaire sur la révison du SAGE « version 2 » a été ouverte pour 25 jours, du 26 janvier 2015 au 20 février 2015. Cette consultation est menée sans transmission préalable du projet de SAGE révisé aux collectivités membres du territoire du SAGE Mauldre.

Considérant que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification qui doit être élaboré de manière collective et consensuelle, sur un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau,

Considérant que le SAGE de la Mauldre révisé « Version 2 » maintient des objectifs renforcés par l'intensification des contrôles de branchements, et la fiabilisation poussée des systèmes de collecte et épuration, notamment par temps de pluie,

Considérant que la révision maintient également une phase d'expérimentation et d'évaluation de la faisabilité des dispositions du SAGE uniquement pour le bassin versant du Ru de Gally, l'ensemble des autres sous bassins versants étant soumis directement aux nouvelles obligations sans clause d'expérimentation, avec des contraintes supérieures à celles de l'expérimentation,

Considérant que, concernant l'examen de la compatibilité des engagements des collectivités avec le SAGE, les services de l'Etat n'ont pris aucun engagement formel à considérer les « objectifs » ou « seuils de vigilance et d'alerte » comme des valeurs guides, et non pas comme des obligations dans l'esprit de la révision des arrêtés du 22 juin 2007,

Considérant que les partenaires financiers, eux-mêmes subissant des contraintes budgétaires, ont réduit leurs programmes d'attribution de subventions (par exemple pas de subventions départementales pour l'amélioration du traitement des eaux usées sur le territoire du SAGE de la Mauldre), durci les conditions d'accès aux subventions, et réduit le volume financier alloué aux subventions,

Considérant que le PAGD reste trop théorique sur les investissements découlant d'engagements allant au-delà de la réglementation nationale et européenne, et à fortiori sur le coût induit par ces dispositions, non représentatif de la réalité économique de chaque action en assainissement,

Monsieur le Président, après exposé de M. JUVANON, a proposé au Comité Syndical de renouveler auprès du COBAHMA la demande d'une évaluation technique et financière réaliste des propositions du SAGE de la Mauldre au-delà des obligations réglementaires. Le SIARNC décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux tel qu'il se présente dans le cadre de l'enquête publique complémentaire sur la révision du SAGE de la Mauldre.

## 8. QUESTIONS ET POINTS DIVERS

---

M. JUVANON a présenté l'état d'avancement de la construction de la station d'épuration de Saint Germain de la Grange.

Séance levée à 19 h 30

Le Président,

C. MANCEAU